

Commune de CASTELLO DI ROSTINO (Haute-Corse)
SARL FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI, et MASSONI LIEUTAUD, Notaires
associés, 20416 VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52
fouquet.corinne@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 14 mars 2023, il a été constaté la qualité de propriétaire de : 1/ M.Antoine Vincent BRESCHI, époux commun en biens de Mme Christine Michèle BARRUET, demeurant à LA CADIERE D'AZUR (83740), 33 Chemin Ducros d'Amic, né à BASTIA (20200), le 18 juin 1951 2/ Mme Gisèle Toussainte Ursule BRESCHI, épouse de M.Emile Jean Baptiste MORETTI, demeurant à BASTIA (20200), 1 boulevard Général de Gaulle, née à BASTIA (20200), le 31 octobre 1933, mariée à la mairie de BASTIA (20200), le 5 juin 1954, soumise au régime de la communauté universelle 3/ M.François Marie Pierre BRESCHI, époux commun en biens de Mme Gwendolina Marie-Antoinette Sylvie BONO, demeurant à BASTIA (20200), Immeuble le Panoramic A2, Saint Joseph, né à BASTIA (20200) le 29 juin 1963, marié à la mairie de BORGIO (20290) le 16 juillet 2005, des biens ci-après désignés :

1°) A ROGLIANO (Haute-Corse), lieudit MAGNA SOPRANA, dans une maison à usage d'habitation cadastrée section K numéro 693 d'une surface de 00ha 01a 04ca - IDENTIFICATION DES LOTS : Lot numéro un (1) : Une CAVE au sous-sol côté Nord-Est et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot numéro deux (2) : Une CAVE au sous-sol côté Nord-Ouest. DEUX PIECES au rez-de-chaussée. TROIS PIECES au 1er étage. Et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

2°) A ROGLIANO (Haute-Corse), diverses parcelles de terre non délimitées, cadastrées section G numéro 512 lieudit Pietrabbio 95ca à prendre dans 02a 37ca, section I numéro 1 lieudit Cataraggio 49a 60ca à prendre dans 99a 21ca, section N numéros 267 lieudit Pente Al Corbo 58a 61ca à prendre dans 1ha 75a 84ca

3°) A ROGLIANO (Haute-Corse), Diverses parcelles de terre, cadastrées section G numéro 766 lieudit Pian Delle Borre 04a 02ca, section G numéro 1113 lieudit Stecaja 01a 35ca, section G numéro 1115 lieudit Stecaja 16a 67ca, section G numéro 1118, lieudit Stecaja 04a 67ca, section G numéro 1119, lieudit Stecaja 04a 15ca, section I numéro 38, lieudit Forcioni 06a 21ca, section I numéro 56, lieudit Fornello 05a 56ca, section I numéro 145 lieudit Vasara 43a 96ca, section I numéro 165 lieudit Vasara 66a 22ca, section I numéro 340 lieudit Poggiale 13a 73ca, section I numéro 510 lieudit Poggiale 03a 68ca, section I numéro 520 lieudit Valle al castagno 02a 70ca, section K numéro 516 lieudit Magna sottana 17ca, section K numéro 561 lieudit Magna Sottana, 2a 53ca, section K numéro 692 lieudit Magna sottana 21ca, section K numéro 1039 lieudit Crocciata 1a 44ca, section K numéro 1099 lieudit Cordella, 5a 3ca, section K numéro 1101 lieudit Pinajo 9a 97ca, section K numéro 1104 lieudit Pinajo, 3a 73ca, section K numéro 1344 lieudit Uraghia 01a 31ca, section K numéro 1388 lieudit Uccitana 1a 56ca, section 1459 lieudit Uccitana 59ca, section K numéro 1492 lieudit Lanconi 01a 83ca, section K numéro 1622 lieudit Magna Sottana 3a 65ca, section L numéro 1017 lieudit San Damiano 13a 04ca, section L numéro 1063 15a 63ca, section N numéro 168 lieudit Tufo 1a 53ca, section N numéro 548 lieudit Pente Grande 3a 65ca, section N numéro 573 lieudit Pente Grande 8a 00ca, section N numéro 585 lieudit Lanconi, 8a 20ca, section N numéro 685 lieudit Pente Grande 01a 80ca, section N numéro 690 lieudit Pente Grande 41ca. Il est édifié sur la parcelle cadastrée section K numéro 692, une ruine d'une surface de 21m², ainsi déclaré par les requérants.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

L'acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.